



Compte rendu sommaire Séance du Conseil Municipal 7 février 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 7 Février à 18h30, le Conseil Municipal de Daignac, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Michel MASSIAS, Maire.

Nombre de conseillers en exercices: 9

Nombre de présents: 6

Nombre de procurations: 0

Date convocation Conseil Municipal: 31/01/2023

Liste des présents:

Michel MASSIAS, Michel ZANARDO, Lactitia LUBIATO, Christian SIUTAT, Romuald CHAGNEAU, Vincent GRAFTE,.

Liste des absents et des procurations:

Aude BIRBA, excusée

Frédéric PICQ, excusé

Emmanuel BOURREZ, absent

Secrétaire de séance: Vincent GRAFTE

1. Validation du Compte Rendu du 20/12/2022.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 20/12/2022,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents:

D'adopter le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 20/02/2022.

2. Subventions extra scolaires :

Mr le Maire indique que plusieurs familles daignacaises ont sollicités la mairie pour une subvention extra-scolaire :

- Mr Barthe pour son fils
- Mme Trias pour son fils

Les factures acquittées ont été fournies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer à l'unanimité la somme de 50,00 euros pour ces deux enfants

3. CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)

Monsieur le Maire indique que la CLECT s'est réunie le 31 janvier 2023 afin de procéder à l'évaluation des charges liées au transfert à La Calie du complexe aquatique « Les Bains de l'Isle » situé 6 Rue Paul Valéry à Saint Seurin sur l'Isle dans le cadre de la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ».

Les membres de la CLECT présents ont adopté à l'unanimité le rapport d'évaluation n°3 que Monsieur le Maire propose ce jour à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité, l'approbation de ce rapport de la CLECT.

4. Agent recenseur

Monsieur le Maire indique que la commune de Daignac doit ouvrir temporairement un poste d'agent recenseur pour mener à bien le recensement des habitants organisé par l'INSEE.

Ce poste sera effectif toute la durée de la collecte, à savoir du 19/01/2023 au 18/02/2023.

Après en avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité, de valider la création temporaire d'un poste d'agent recenseur.

Questions diverses :

- Columbarium : devis signé
- SDEEG : Un RDV sera pris avec Mr SERVEAUX notre correspondant pour, d'une part, faire le point sur l'éclairage public et, d'autre part, pour l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde.
- Camion benne : toujours en recherche, difficile à trouver, budget d'environ 20000 euros.
- CCID : la commission va se réunir fin février ou début mars
- Travaux Eglise : voir avec notre agent technique pour la réfection de la sacristie
- Travaux Curton : Mr SIUTAT va contacter un géomètre. Mr MASSIAS va contacter le centre routier départemental après le travail du géomètre et l'enlèvement des pierres et de la terre de cette parcelle.
- Recensement : la collecte touche à sa fin.
- Réunion de préparation budgétaire : prévue le 22/02 à 18h à la mairie

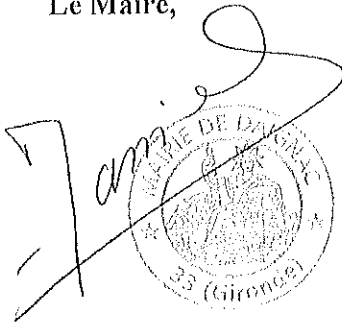
- Poteau Baringue : il a enfin été déplacé.
- Coffret électrique : tout est presque terminé, il est opérationnel et surtout mis en sécurité.
- Vidéosurveillance : Mr GRAFTE s'occupe de se renseigner auprès de Gironde numérique

La séance est levée à 20h00

Pour extrait certifié conforme et exécutoire,

Fait à DAIGNAC, le 09/02/2023

Le Maire,



Michel NASSIAS

Les Membres Présents,

Le Secrétaire de séance,



Vincent GRAFTE